

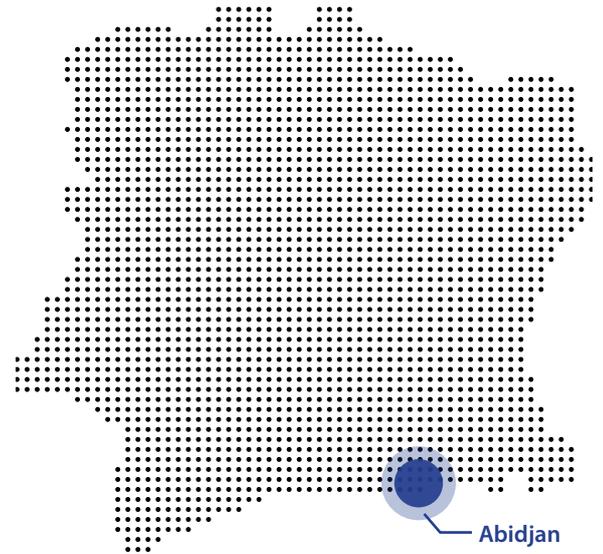


Cofinancé par  
l'Union européenne



## Note d'analyse

# LA CRISE DES 3 : SANTÉ, SÉCURITÉ & INFRASTRUCTURES



## LA PROBLÉMATIQUE DES SOINS DE SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ & DES INFRASTRUCTURES



## RÉSUMÉ

Les communes d'Abobo et de Cocody font partie des communes les plus peuplées d'Abidjan. Cette croissance démographique engendre plusieurs problèmes au nombre desquels les OSC (Organisations de la Société Civile de femmes des dites communes) ont relevé des dysfonctionnements au niveau du système sanitaire, la récurrence du fléau de la drogue et l'insuffisance des infrastructures.

Les dysfonctionnements du système sanitaire se traduisent essentiellement par la faiblesse de la dotation budgétaire du Ministère de la Santé (5% du budget général), la vétusté des infrastructures et équipements des hôpitaux, notamment ceux du CHU de Cocody et de l'hôpital d'Abobo, les décès résultant de la négligence coupable dans la prise en charge des malades, la démotivation du personnel et l'insuffisante formation dont il bénéficie.

Au niveau du fléau de la drogue, on note, à titre indicatif, qu'au cours de l'opération « épervier 5 » de l'année 2020, 1876 fumoirs ont été détruits, 5493 personnes interpellées, 153.236 drogues saisies. Une enquête réalisée par le CILAD révèle que 72% des personnes interpellées dans les fumoirs ont entre 15 -30 ans et 95% entre 15-40 ans.

Au niveau des infrastructures, la forte démographie, l'insuffisance du réseau routier et des moyens de transports tant terrestres que lagunaires engendrent des embouteillages énormes. Il faut également relever l'absence d'un marché moderne pour la commune d'Abobo.

A toutes ces préoccupations, l'Etat apporte diverses réponses dont la réhabilitation et la construction d'hôpitaux (dont le futur CHU d'Abobo), l'embauche de plus de 10 000 professionnels de la santé, la construction de centres de réinsertion au profit des jeunes victimes du fléau de la drogue (notamment des enfants en conflit avec la loi), l'opérationnalisation d'unités spéciales de lutte contre la drogue, le renforcement de la voirie à travers le Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA) d'un montant de plus de 500 milliards de francs CFA et la construction d'une ligne de métro.

Ces actions réalisées, en cours de réalisation ou projetées sont salutaires pour la population. Toutefois, pour renforcer leur efficacité, les OSC des femmes d'Abobo et de Cocody recommandent des actions spécifiques et générales.

Spécifiquement, au niveau de la santé, elles souhaitent l'accélération des travaux de construction du CHU d'Abobo, l'opérationnalisation des comités d'utilisateur et d'éthique annoncés par le Ministre de la santé, l'augmentation à 15% du budget et un contrôle accru sur les agents de santé.

Au niveau de la lutte contre la drogue, elles préconisent entre autres, la création de centres de réinsertion à Abobo et Cocody, la sensibilisation accrue des populations, l'instauration, dans les établissements scolaires, de journées portes ouvertes dédiées à la lutte contre la drogue. S'agissant des infrastructures, les femmes souhaitent être mieux informées sur l'état d'avancement des travaux de construction du marché d'Abobo et sur l'ensemble des travaux d'extension de la voirie à Cocody et à Abobo à travers un suivi évaluation participatif.

De façon générale, les femmes recommandent la création de cadres de concertation permanente entre les autorités communales et la population pour débattre des questions d'intérêt national et local.

Ces cadres peuvent s'appuyer sur divers canaux dont les réseaux sociaux (création de page facebook, whatsapp).

En tout état de cause, la mise en œuvre de ces mesures, pourrait permettre de renforcer l'implication des femmes dans la gestion des finances publiques, principalement au niveau de la définition des priorités et du suivi participatif des actions et projets.

## Contexte

La population d'Abidjan est estimée aujourd'hui à près de 6 millions d'habitants. Du fait de cette pression démographique, les populations vivant à Abidjan sont confrontées à de nombreux problèmes socio-économiques se rapportant essentiellement aux secteurs de la santé, de la sécurité et des infrastructures. Tel est le constat (I) effectué par les OSC des femmes d'Abobo et de Cocody dont les communes font partie des plus peuplées du district d'Abidjan. Les actions mises en œuvre par l'Etat (II) en réponse à ces constats suggèrent tout de même des recommandations (III).

## I- Constat

### 1.1 L'accès à la santé

Le système sanitaire ivoirien rencontre d'énormes difficultés, qui altèrent son fonctionnement depuis plusieurs années. Les maux relevés, aussi bien par des enquêtes effectuées par des OSC que par le Plan National de Développement de la Santé (PNDS 2016-2020), se rapportent essentiellement à la dégradation constante des infrastructures sanitaires ainsi qu'à des dysfonctionnements en matière d'accueil et de prise en charge des malades par le personnel médical.

Les établissements sanitaires de la ville d'Abidjan, notamment ceux d'Abobo et de Cocody, présentent en effet un niveau de dégradation alarmant qui se traduit entre autres, par la vétusté du matériel et du plateau technique, l'insalubrité des locaux, le mauvais état des blocs opératoires et des urgences, ainsi que l'insuffisance des salles d'hospitalisation. Cette situation s'explique tant par la faiblesse des ressources financières affectées au Ministère de la Santé pour son fonctionnement (5% du budget général de l'Etat) que par la forte pression sur les hôpitaux du fait de la fermeture du CHU de Yopougon.

Les dysfonctionnements au niveau de la prise en charge des malades relèvent principalement d'un manque de professionnalisme des agents de santé, parfois coupables de négligence et de non-assistance aux malades. En effet 20 % des patients admis aux urgences de Cocody y décèdent du fait du retard dans la prise en charge, dû généralement à la négligence des agents de santé. Les plus affectées sont généralement les femmes enceintes. Ainsi assiste-t-on à une augmentation du taux de mortalité néonatale. Les cas les plus récents sont le décès des

enfants du couple Moro au Chu de Cocody en avril 2021. Le faible taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié (57%), l'insuffisant accès (financier et géographique) aux soins obstétricaux d'urgence de qualité (notamment la césarienne aux niveaux primaire et secondaire), la faible disponibilité en sang, l'insuffisance de centres spécialisés, d'équipements et du matériel adapté pour la prise en charge des enfants prématurés (couveuses notamment) ainsi que l'inégale répartition du personnel de santé, sont les autres causes de mortalité néonatale. Le PNDS indique également, une insuffisance de production des Ressources Humaines de qualité et spécialisées liée d'une part, à l'absence de motivation des agents de santé et d'autre part, au faible investissement consacré à la formation de base et au renforcement de capacités de ceux-ci. Enfin, l'on note la corruption généralisée, qui se traduit notamment par le trafic de médicaments dont l'une des causes est la précarité des conditions de vie des agents de santé nouvellement recrutés qui peuvent passer plus d'une année avant d'obtenir leurs premières rémunérations. Au niveau des sanctions, si généralement des enquêtes sont annoncées dans les cas de négligence coupable, force est de constater que, soit, elles n'aboutissent pas à l'identification des personnes responsables, soit les populations ne sont pas informées des sanctions qui sont prises contre les agents fautifs.

### 1.2 La situation sécuritaire

Le diagnostic porte essentiellement sur le fléau de la drogue au niveau de sa double acception de la lutte et de la réinsertion des délinquants consommateurs ou trafiquants de drogue.

Le fait d'être situé entre deux des plaques tournantes du trafic de drogue dans la région (Ghana et Liberia) fait de la Côte d'Ivoire un pays particulièrement affecté par le fléau de la drogue. Aux abords et dans les écoles, dans les marchés, dans les rues, dans les fumoirs, la drogue est accessible à tout le monde, aussi bien dans les quartiers huppés comme Cocody que dans les quartiers moyens comme Abobo.

En effet, la diminution constante des dépenses publiques, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et des loisirs a créé un profond malaise social, en particulier chez les jeunes de 15 à 35 ans. La drogue, la prostitution et la délinquance deviennent ainsi un exutoire pour eux. Depuis la crise

post-électorale de 2010-2011, Le phénomène des enfants en conflit avec la loi (communément appelés « microbes ») a vu le jour et s'est développé. Il est avéré que ces enfants (environ 8000) dont l'âge varie entre 9 et 17 ans agissent sous l'effet de la drogue.

Les consommateurs de ces substances illicites constituent un boulet pour l'Etat et les familles. Selon la Préfecture de Police d'Abidjan, au cours de l'opération « épervier 5 » de l'année 2020, 3998 fumeurs ont été visités, 1876 fumeurs détruits, 5493 personnes interpellées, 153.236 drogues saisies dont 57.080 boulettes et 17.878 mèches de cannabis. Une enquête réalisée par le CILAD sur les fumeurs détruits révèle que sur un total de 653 personnes interpellées dans les fumeurs, 72% ont entre 15 -30 ans et 95% entre 15-40 ans.

La consommation de la drogue peut entraîner une addiction dont les conséquences immédiatement visibles sont : des troubles physiques et psychiques (état dépressif); des risques sociaux comme la perte de contrôle de soi ou des attitudes provocatrices. En plus d'être un problème de santé publique, la drogue devient un problème social susceptible de nuire au développement du pays.

### 1.3 La question des infrastructures

La problématique du transport abidjanais se pose, depuis plusieurs années avec acuité. Cette problématique, liée essentiellement à une démographie galopante se traduit notamment par les embouteillages récurrents, l'insuffisance des transports en commun et la cherté du coût du transport.

En effet, la seule ville d'Abidjan accueille 4 395 243 habitants (recensement de 2014) dont 1 030 658 pour Abobo et 447 055 pour Cocody, soit 21 % de la population ivoirienne sur une superficie de 422 kilomètres carrés. Aujourd'hui, cette population est estimée à 6 millions d'habitants. Un surpeuplement dont les conséquences visibles et inévitables sont les embouteillages qui constituent une entrave au déplacement, voire au développement économique. Le parc automobile ivoirien est évalué à 600 000 véhicules environ, constitué à 75 % de véhicules d'occasion (de seconde main).

Selon l'Autorité de la Mobilité Urbaine dans le Grand Abidjan (AMUGA), actuellement, environ 6 millions de citoyens se déplacent en bus, en taxi inter-communaux, en bateau sur le plan d'eau lagunaire. Malgré la libéralisation en 2014 du transport lagunaire à Abidjan avec aujourd'hui la présence de trois (3) opérateurs SOTRA, STL, CITRANS, les besoins de mobilité sont

encore importants et croissants pour une population abidjanaise de plus de 6 millions d'habitants. Ces 3 opérateurs transportent 109 000 passagers par jour contre une demande estimée à 225 000 voyageurs par jour en 2020. Toutefois, on observe une insuffisance de desserte des quartiers de la commune de Cocody. Au total, Les mini cars et taxi collectifs transportent environ 60% de personnes par jour contre 14% pour les bus SOTRA et 1,38% pour les bateaux-bus.

Spécifiquement au niveau d'Abobo, l'on relève l'absence d'un grand marché depuis l'incendie, en septembre 2017 du grand marché. Le projet de reconstruction de l'édifice commercial annoncé par le gouvernement, n'a toujours pas encore pris forme malgré la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation des travaux. La pose de la première pierre du nouveau marché, prévue en avril 2018, n'a pas encore eu lieu.

## II- Les actions mises en œuvre par l'Etat

### 2.1 - En matière de politique de santé

L'Etat ivoirien a pris ou a envisagé des mesures à travers le Plan National de Développement de la Santé 2016-2020. L'on peut relever la réhabilitation du service des urgences de Cocody qui s'est traduite par la rénovation des services d'échographie, radiologie, laboratoire d'analyses et la réfection des bâtiments pour un coût de 3 milliards de F CFA. Ces cinq dernières années, le gouvernement a débloqué le salaire des médecins, embauché plus de 10 000 professionnels de santé, construit une centaine d'établissements sanitaires de premier contact, lancé le chantier du nouveau CHU d'Angré jusqu'à son achèvement, sans oublier la mise en place de la gratuité ciblée.

Dans le cadre du Contrat Désendettement et Développement (C2D), le secteur de la santé a bénéficié d'un financement de 106 milliards de CFA de 2013 à 2020. Ces ressources ont permis de relever le niveau des plateaux techniques de dizaines d'établissements sanitaires. 70 dispensaires ont été réhabilités et équipés 95% des médicaments essentiels ont été rendus disponibles. Sont également prévus, la réhabilitation et l'équipement de 121 établissements de santé, dont 109 Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) et 12 Hôpitaux Généraux (HG) et Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), ainsi que deux antennes de transfusion sanguine à Man et à Bouaké pour un coût global d'environ 9 milliards de FCFA.

Par ailleurs, le 06 octobre 2021, l'Etat de Côte d'Ivoire a ratifié un accord de prêt d'un montant total de 28,12 milliards de FCFA conclu avec la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA), en vue du financement du projet de construction et d'équipement du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Abobo.

De façon spécifique, relativement à la mauvaise prise en charge des malades, le Ministre de la Santé a annoncé en avril 2021, la mise en place d'un Comité des Usagers et d'un Comité d'Éthique dans tous les Établissements de santé de Côte d'Ivoire. Le Comité des Usagers aura pour mission principale d'assurer la représentation des personnes malades et des Usagers du système de santé dans tous les Établissements sanitaires du pays. Le Comité d'Éthique mènera des réflexions sur les questions éthiques posées par l'accueil et la prise en charge médicale des Patients.

## 2.2 - En matière de lutte contre la drogue

L'Etat a pris plusieurs mesures en vue de lutter contre la drogue et de réussir la réinsertion des jeunes délinquants devenus accros à ces substances illicites.

Au niveau de la prévention, plusieurs structures étatiques sont opérationnelles dont le Comité Interministériel de Lutte Anti-Drogue (CILAD) qui a pour rôle de sensibiliser et coordonner toutes les activités des différents ministères pour la lutte contre la drogue ; la Direction de la Police des Stupéfiants et des Drogues (DPSD) ; le Centre Régional de Formation de la Lutte anti-Drogue (CRFD) chargé de la formation des agents et désintoxication des usagers ; la Brigade de Recherche Anti-Drogue de la Gendarmerie Nationale ; la subdivision de lutte contre les stupéfiants et les drogues des Douanes Ivoiriennes et la Police Forestière de Lutte contre les Drogues.

S'agissant de la répression, les dispositions pénales sont particulièrement sévères allant de peines d'emprisonnement de 5 à 20 ans de prison et de confiscation de biens acquis au moyen du trafic de drogue.

Relativement à la réinsertion, le CILAD a créé des centres de réinsertion à Boundiali, Sassandra, Mbahiakro, Bouaké et Abidjan PK 17. A titre indicatif, le centre de Mbahiakro a permis, au terme d'un processus de resocialisation qui a duré un an (novembre 2016-janvier 2017), de réinsérer 774 enfants en conflit avec la loi, âgés de 8 à 25 ans. A Abobo Habitat, l'ONG CLUCOD a pour objectif de contribuer à la prévention de l'abus de drogues, dans les milieux scolaires, universitaires et extra-scolaires.

## 2.3- En matière de gestion des infrastructures

Au niveau de la mobilité routière, en plus d'avoir mis en place l'AMUGA, deux projets phares sont exécutés : le Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) initié, par le Gouvernement Ivoirien et la Banque Mondiale d'un montant de 207 milliards de francs CFA, et le Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA) d'un montant de plus de 500 milliards de francs CFA.

Les principaux investissements prévus au titre de ces projets sont :

- La réalisation de la section 2 de l'autoroute périphérique d'Abidjan (25 km) entre Anyama et le PK 24 de l'autoroute du Nord : Ce contournement est une infrastructure vitale qui améliorera significativement la mobilité dans le Grand Abidjan et en facilitera les déplacements d'une banlieue à une autre, qui réduiront la congestion dans le centre d'Abidjan ;
- La réalisation de la voie Y4 depuis Port-Bouet à Anyama en passant par les communes de Koumassi, cocody et Abobo (87 milliards de francs CFA) prévue pour être livrée en juillet 2022 ;
- La construction du quatrième pont reliant Yopougon à Attecoubé ;
- La construction du métro d'Abidjan d'une longueur totale de 37,5 km, qui reliera 7 communes du district d'Abidjan que sont : Anyama, Abobo, Adjamé, Plateau, Treichville, Marcory et Port-Bouët.

Pour assurer une meilleure mobilité des populations tant au niveau routier que lagunaire, il est prévu des projets majeurs : la construction de 20 gares lagunaires, le balisage et le dragage du plan d'eau lagunaire, le renforcement des lignes et le renouvellement du parc auto de la Société des Transports Abidjanais (SOTRA) avec l'achat de 500 autobus neufs par an, une nouvelle ligne Yopougon-Bingerville (20 km) équipée de bus électriques articulés.

Au niveau d'Abobo, le gouvernement a mis en place, en 2017, le Plan d'Urgence de la Commune d'Abobo (PUCA) d'un montant de 173 milliards de FCFA. Ce plan qui prévoit la réalisation de nombreuses infrastructures socio-économiques a permis de bitumer et profiler 37 kilomètres pour un montant de 20,316 milliards de FCFA. La mise en œuvre de ce projet devrait induire la baisse du coût du transport.

## III- Recommandations

Les organisations féminines saluent à juste titre les actions mises en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales relativement aux problèmes évoqués en matière de santé, de sécurité et d'infrastructures. Toutefois, dans la perspective d'accompagner l'Etat dans une mise œuvre optimale des mesures envisagées, les OSC féminines recommandent certaines des mesures.

### 3.1- Au niveau de la santé

S'agissant de la réhabilitation des infrastructures elles recommandent :

#### **Aux autorités gouvernementales :**

- Augmenter au moins à hauteur de 15%, les ressources budgétaires affectées au secteur de la santé conformément à la déclaration d'Abuja ;
- Créer un cadre public d'information sur les actions ou initiatives entreprises pour réformer le système sanitaire, notamment l'évolution des projets de construction et d'équipements des infrastructures sanitaires dans les communes d'Abobo et Cocody ;
- Accélérer la réhabilitation du CHU de Yopougon pour réduire la pression sur les CHU de Treichville, de Cocody et d'Angré ;
- Envisager la construction de centres spécialisés et suffisamment équipés en matériel comme en personnel de qualité pour les femmes enceintes et la prise en charge des nouveaux nés ;
- Accélérer les procédures administratives visant à la construction du CHU d'Abobo ;
- Envisager une évaluation participative incluant les OSC, pour la rédaction des Plans Nationaux de Développement Sanitaire.

#### **Aux autorités communales :**

- Mettre en place un comité de suivi-évaluation qui sera en étroite collaboration avec les élus locaux, pour s'informer régulièrement des mesures prises en rapport avec les questions soulevées ;
- Envisager la réforme de la politique d'entretien des infrastructures sanitaires (réhabilitées ou nouvellement construites) afin d'en garantir une utilisation durable dans les conditions d'hygiène requises.

S'agissant des dysfonctionnements constatés au niveau des agents de santé, Il serait judicieux de mettre en place un système de contrôle et de suivi permanent des Agents de santé. Cette action s'adresse aussi bien aux autorités gouvernementales qu'aux

autorités communales.

#### **Aux autorités gouvernementales, cette action se traduira par :**

- L'opérationnalisation du comité des usagers et le comité d'éthique annoncés par le Ministre de la Santé en Avril 2021, dans les hôpitaux des communes d'Abobo et de Cocody. A cet effet, il est important d'informer les populations sur l'évolution des actions devant conduire à cette opérationnalisation ;
- La lutte contre l'impunité des agents de santé qui se rendent coupables de fautes professionnelles, et l'information régulière des populations quant aux sanctions prises. Ceci donnerait l'exemple aux éventuels contrevenants à la loi et rassurer ainsi les populations ;
- L'élaboration d'un programme régulier de formation continue des agents de la santé.

#### **Quant aux autorités communales, il s'agira de :**

- L'instauration d'un système d'enquête de satisfaction qui permettrait de faire noter les prestations des agents de santé par les patients ;
- La création d'une plateforme d'échanges sur les réseaux sociaux, qui permettra de faire le compte rendu des différentes actions menées et de dénoncer par la même occasion les éventuels dysfonctionnements qui continueront d'être constatés afin d'attirer l'attention des autorités compétentes ;
- La sensibilisation permanente des populations sur leur droit d'enclencher des procédures judiciaires contre les agents de santé en cas de fautes avérées commises par eux .

### 3.2- Au niveau de la sécurité

Il y a lieu de recommander :

#### **• Aux autorités gouvernementales de :**

- Créer des centres de loisirs, à défaut de pouvoir créer des emplois, l'oisiveté étant la mère des vices ;
- Améliorer la sensibilisation et la visibilité sur les centres de réinsertion existants ;
- Créer des centres de réinsertion à Abobo et à Cocody dans la mesure où ces deux communes abritent un nombre important de jeunes s'adonnant à la consommation des stupéfiants ;
- Créer des centres de suivi et d'écoute pour mieux optimiser et évaluer le niveau de réussite et d'efficacité de la réinsertion ;
- Instaurer au niveau du Ministère de l'Education

Nationale, des journées portes ouvertes essentiellement consacrées à la drogue dans tous les établissements scolaires. A ces journées seront invitées les familles afin de les sensibiliser sur les méfaits et sur l'exposition de leurs enfants à ce fléau.

**• Aux autorités locales de :**

- Créer une maison de la Famille dans chaque commune pour permettre aux parents d'échanger sur les fléaux de la jeunesse et échanger leurs expériences ;
- Favoriser le travail en synergie de tous les ONG opérant dans le domaine de la drogue et de la réinsertion des jeunes délinquants ;
- Mettre en place un cadre de concertation permanent entre les Organisations de la Société Civile (OSC) par l'organisation de rencontres mensuelles ou trimestrielles, la création d'une plateforme d'échanges (WhatsApp, Telegram, Facebook, etc.) avec les autorités communales et les forces de l'ordre exerçant dans ces communes.

### 3.3- Au niveau des infrastructures

Il est fortement recommandé:

**Au gouvernement de :**

- Créer ou favoriser la création d'un cadre permanent d'échanges sous forme d'Espace Citoyen d'Information et de Dialogue (ECID) entre les élus et les communautés locales afin d'informer les populations sur les investissements en cours susceptibles de résoudre la question du transport à Abidjan. Ce cadre pourrait prendre diverses formes dont des émissions télé ou radio locales, des rencontres directes avec les populations, des rencontres virtuelles à travers les réseaux sociaux (la création d'une page facebook par exemple). Dans le cadre spécifique d'Abobo, ce cadre pourrait permettre d'informer les communautés sur

les causes de retard accusé dans la construction du marché d'Abobo ;

- Mettre en place ou appuyer la mise en place d'un cadre de Suivi Evaluation Participatif (SEP) des différents projets en cours en associant étroitement les organisations de la société civile, notamment celles des femmes. Ce suivi-évaluation, participatif permettra d'évaluer la bonne évolution des travaux en cours et d'alerter les autorités sur les éventuels retards. Il permettra également de faire des propositions pour améliorer ou accélérer les travaux tout en sensibilisant les populations sur les travaux en cours.

**Aux autorités communales :**

- D'encourager les élus à répondre favorablement aux invitations des OSC pour débattre de questions d'intérêt local, notamment en matière d'infrastructures.

L'efficacité de ces mesures peut être limitée du fait de la forte pression démographique que connaît la ville d'Abidjan. C'est pourquoi, dans la perspective de résoudre à long terme les problèmes de la santé, de la sécurité et des infrastructures routières évoqués, les OSC exhortent le gouvernement à poursuivre et à accélérer la politique de décentralisation, notamment par le transfert effectif de certains ministères ou services publics étatiques à Yamoussoukro, Bouaké ou Korhogo. Ce transfert devra s'accompagner de la création d'infrastructures sanitaires de qualité et d'unités de police spécialisées dans la lutte contre la drogue.

De façon générale, la mise en œuvre de ces mesures, notamment celles portant sur la création de cadres d'échanges entre les autorités communales et les OSC de femmes, pourrait permettre de renforcer l'implication de celles-ci dans la gestion des finances publiques, principalement au niveau de la définition des priorités et du suivi participatif des actions et projets.



## A PROPOS DE LA NOTE D'ANALYSE

Il est de notoriété qu'il manque à la société civile en général, et particulièrement à la société civile féminine en Côte d'Ivoire, des analyses focalisées sur les enjeux locaux du système de Gestion des Finances Publiques (GFP). Le projet " Finances publiques, je participe ! " offre, à travers la présente initiative, l'opportunité aux femmes de réfléchir et de traduire, avec l'aide d'Experts-Consultants, leurs regards des problématiques locales qui impactent négativement leur quotidien. Une telle approche est un excellent moyen pour préparer les femmes à investir l'espace public, à la fois, pour mieux faire entendre leur voix et pour conduire des plaidoyers encore plus efficaces. Le projet " Finances Publiques, je participe ! " est Co-financé par l'Union européenne et la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et mis en œuvre par la FES et le Réseau Ivoirien pour la Défense des Droits de l'Enfant et de la Femme (RIDDEF) dans quatre (4) régions de la Côte d'Ivoire, notamment à Abidjan, Bondoukou, Daloa et Korhogo.

## MENTIONS LÉGALES

Illustration de couverture : Guei Dessekane

## DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN COTE D'IVOIRE

Avenue Terrasson de Fougères, Immeuble Union européenne  
01 BP 1821 Abidjan 01 Tél : +225 27 20 31 83 50  
delegation-cote-divoire@eeas.europa.eu

## FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG ABIDJAN

08 B.P 312 Abidjan 08 Tél.: 00225 27 22 43 88 99  
info@fes-cotedivoire.org  
<https://jeparticipe.fes.de>

## RIDDEF COTE D'IVOIRE SIEGE SOCIAL NATIONAL

Abidjan Cocody 2 plateaux, Boulevard Latrille, Imm BOTIWA,  
escalier E, 2 ème étage, appt 546  
Fixe : +225 27 22 54 19 79  
Site : [www.riddef.org](http://www.riddef.org) Email  
[riddefsiège@gmail.com](mailto:riddefsiège@gmail.com)  
Facebook : riddef côte d'ivoire

## AUTEURS

Dr GBEDE JONATHAN, Enseignant-chercheur-UAO, Bouaké-CI, Expert volet Infrastructures  
Mme TRAORE FATIMA, Juriste, Experte volet Santé  
M. SEKA ERIC, Spécialiste des politiques sécuritaires, Expert volet Sécurité  
Participantes des 12 Organisations de la Société Civile (Cocody - Abobo) - Abidjan

## ©2021 FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG

La reproduction de ce document est interdite sans autorisation écrite de l'UE - FES- RIDDEF. Les idées et thèses développées dans ce document sont émises dans le cadre de la réalisation du projet " Finances Publiques, je participe ! " Cette publication a été produite avec le cofinancement de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne, de la FES et du RIDDEF.

Cette publication a été produite avec le cofinancement de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne, de la FES et du RIDDEF.



Cofinancé par  
l'Union européenne

